

JOXE, Alain (dir.). *Le débat stratégique américain 1994-95, révolution dans les affaires militaires?* Paris, CIRPES, Cahier d'études stratégiques 18, 1995, 169 p.

Thierry Gongora

Volume 28, numéro 3, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703800ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703800ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gongora, T. (1997). Compte rendu de [JOXE, Alain (dir.). *Le débat stratégique américain 1994-95, révolution dans les affaires militaires?* Paris, CIRPES, Cahier d'études stratégiques 18, 1995, 169 p.] *Études internationales*, 28(3), 663–664. <https://doi.org/10.7202/703800ar>

peine. Déplorons toutefois que le rôle des Nations Unies notamment celui de composantes telles que l'Assemblée générale ou la Conférence sur le désarmement, qu'on espérait voir se jumeler au processus d'Ottawa, ne soit qu'effleuré par les auteurs.

Ceci dit, de par leur capacité de sensibilisation et l'importance de la cause qu'ils défendent, de tels ouvrages de vulgarisation auront toujours leur place tant et aussi longtemps que l'interdiction de telles armes ne sera pas obtenue.

Manon TESSIER

Chargée de recherche
Institut québécois des hautes
études internationales, Québec

Le débat stratégique américain 1994-95, révolution dans les affaires militaires?

JOXE, Alain (dir.). Paris, CIRPES,
Cahier d'études stratégiques 18,
1995, 169 p.

La thèse voulant que nous vivions en cette fin de siècle une révolution dans les affaires militaires est un thème à la mode dans les milieux de la défense aux États-Unis ainsi que dans le reste du monde anglo-saxon. Bien peu de choses ont toutefois été écrites sur le sujet en français. Le cahier d'études numéro 18 du Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques comble en partie ce vide en abordant parmi d'autres sujets celui de la Révolution dans les affaires militaires (RAM) et ce dans le cadre d'une revue de l'évolution de la pensée stratégique américaine en 1994-95.

Le cahier présente des communications et des comptes rendus de débats qui se sont déroulés dans le cadre de sémi-

naires et d'un mini-colloque organisé par le Groupe de sociologie de la défense de l'École des hautes études en sciences sociales. La gamme des sujets abordés est large, elle s'étend des conceptions stratégiques américaines au XIX^e siècle, aux changements récents dans l'industrie de la défense aux États-Unis, en passant par l'importance accrue accordée aux opérations de paix dans la doctrine militaire américaine. Il se dégage tout de même une unité de l'ensemble, à savoir la perte de cohérence du discours stratégique américain depuis la fin de la guerre froide. Le cahier est complété par un glossaire des principaux concepts utilisés dans le discours stratégique américain contemporain.

Dans la première étude du cahier, Jean Heffer démontre que les représentations stratégiques américaines au XIX^e siècle s'articulaient autour de trois espaces concentriques : l'Amérique du Nord, l'hémisphère occidental et le reste du monde. Les stratégies poursuivies par les États-Unis variaient en fonction de ces espaces ainsi que dans le temps. John Mason, dans le chapitre suivant, tente de démontrer que l'incohérence du discours stratégique dans l'après-guerre froide découle du fractionnement des élites et d'un mouvement vers la décentralisation au sein de la république américaine. La seconde partie du cahier est constituée par deux études d'Alain Joxe portant sur la stratégie américaine. La première de ces études tente d'évaluer la place des opérations de paix dans la doctrine et le discours stratégique américains, la seconde traite du thème de la révolution dans les affaires militaires que l'auteur associe à la thèse de la guerre cybernétique (information warfare) et à la recherche d'une guerre sans combat. La troisième partie du cahier présente

des résumés de communications et de débats sur l'influence des facteurs internes au système politique américain sur l'élaboration de la stratégie, un thème déjà évoqué par John Mason. Finalement, le cahier se termine par deux études sur la politique technologique et l'industrie de défense. Dans une de ces études, Jean-Paul Hébert voit l'émergence d'une politique hégémonique de la part des États-Unis en matière de technologie militaire et d'industrie d'armements qui est un défi à l'Europe ; tandis que Claude Serfati met en garde contre une annonce prématurée de la mort du complexe militaro-industriel américain. Dans l'ensemble, ce cahier est assez représentatif d'une lecture française des questions de défense américaine. Une perception qui tend à voir une grande stratégie hégémonique de la part des États-Unis au-delà des incohérences ou revirements de politiques.

Thierry GONGORA

Chargé de recherche
Institut québécois des hautes
études internationales, Québec

La libre circulation des personnes dans l'Union européenne

MARTIN, Denis. Bruxelles, Bruylant,
1995, 536 p.

L'auteur, fonctionnaire à la Commission européenne, précise d'entrée les limites de son propos : il analyse les seules dispositions juridiques du Droit communautaire, à l'exclusion des textes adoptés par les États membres, soit dans le cadre de coopération régionale (telle que l'accord de Schengen), soit à travers les législations nationales respectives.

Le champ couvert concerne donc : La libre circulation des citoyens de l'Union et les membres de leurs familles.

Elle est analysée à travers les dispositions des Traités, qui ont, au long de la constitution de l'Europe, abordé ces questions : CECA, Euratom, Traité de Rome, Acte Unique et enfin Traité sur l'Union. Sont analysées : la libre circulation des travailleurs salariés, des non salariés et enfin celle des prestataires et destinataires de services.

Ces catégories sont reprises à travers le droit dérivé, issu des dispositions communautaires : règlement (qui, rappelons-le s'applique directement à tous les États membres ; directives (qui doivent être transcrites dans les droits nationaux (par exemple les personnes n'exerçant pas d'activité économique) et enfin décision, d'application directe, mais avec un attributaire défini (dans notre cas par exemple l'application aux Départements français d'outre-mer ou l'établissement de statistiques).

Une seconde partie examine la situation des ressortissants des États de l'Association européenne de libre-échange et les membres de leurs familles. Les dispositions élaborées dans le cadre de l'organisation de l'espace économique européen concernant l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et, avant leur adhésion à l'Union, l'Autriche, la Suède et la Finlande. L'intérêt de ce dispositif vient aussi des modèles différenciés qu'il ouvre aux autres États partenaires.

Un troisième cercle apparaît d'ailleurs avec la circulation des ressortissants des pays ayant conclu un accord avec la communauté : la Turquie (depuis 1963) les pays du Maghreb (1976) les pays ACP, dans le cadre de la Convention de Lomé qui lie les États membres de la Communauté à 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La quatrième